

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2021_ 01 04

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 28 JUIN 2021,
L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 juin 2021, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, Maison des fêtes familiales, sous la présidence de M. **VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. **VISKOVIC**, M. **TIENG**, Mme **NEDJARI**, M. **FONTAINE**, Mme **TROQUIER**, M. **RATOUCHNIAK**, Mme **JEGATHEESWARAN**, Mme **SABOUNDJIAN**, M. **MAYOULOU NIAMBA**, M. **DUJARDIN DRAULT**, Mme **VISKOVIC**, Mme **ROTOMBE**, Mme **VICTOR-LEROCH**, Mme **NATALE**, M. **BRICOGNE**, M. **TRIEU**, Mme **RAJAONAH**, M. **ROSENMANN**, M. **DOTE**, Mme **JULIAN**, M. **TATI**, Mme **SAFI**, M. **BEGUE**, Mme **MONIER**, M. **BOUTET**, M. **KONTE**, Mme **PERUGIEN**.

EXCUSÉS :

M. **DRAME.**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme **SAKHO-CAMARA**, qui a donné pouvoir à M. **FONTAINE**.
M. **ABOUDOU**, qui a donné pouvoir à M. **MAYOULOU NIAMBA**.
Mme **DAGUILLANES**, qui a donné pouvoir à M. **TIENG**.
Mme **SAFI**, qui a donné pouvoir à Mme **NEDJARI**.
M. **CHAVANCE**, qui a donné pouvoir à M. **BOUTET**.
Mme **RENIER**, qui a donné pouvoir à M. **BOUTET**.

Sortie de Mme **VICTOR-LEROCH** pour le point n° 16.

Sortie de M. **TRIEU** pour le point n° 29.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **MONIER**

8) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021 RELATIVE À LA PHASE 1 DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ALLÉE-DES-BOIS (AMÉNAGEMENT DU TERRAIN)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération Paris Vallée-de-la-Marne du 24 mai 2019,

VU la délibération du conseil municipal n° DEL2020_0064 du 24 mai 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT,

VU la circulaire du 22 avril 2021 du préfet de Seine-et-Marne portant sur les dispositions de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour 2021,

CONSIDÉRANT que le déplacement de l'école maternelle de l'Allée-des-Bois est indispensable afin de permettre la transformation du quartier dans le cadre du NPNRU, que la phase 1 de ce projet de reconstruction est estimé à 1 493 615 €, et qu'il est sollicité une subvention de 769 892 € (52 %),

CONSIDÉRANT que la ville de Noisiel entreprend des projets d'investissement s'intégrant dans l'une des grandes priorités thématiques subventionnées par la DSIL 2021,

CONSIDÉRANT que la subvention sollicitée pour le projet est d'un montant supérieur à 50 000 €,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission des finances du 14 juin 2021,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel (annexe 1).

AUTORISE le Maire à présenter une demande de subvention de 769 892 € auprès de l'État dans le cadre de la réalisation de ce projet.

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le 01 JUIL. 2021